



24 juin 2020

Original: français

(20-4416) Page: 1/11

Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores

ACCESSION DE L'UNION DES COMORES

PLANS D'ACTION POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES LOIS NATIONALES AVEC LES ACCORDS DE L'OMC¹

Révision

La communication ci-après, datée du 22 juin 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union des Comores.

¹ Veuillez noter que les Comores s'engagent à promulguer toutes les lois adoptées à cette date avant l'accession et les autres lois le seront en fonction du calendrier de mise en œuvre des actions requises.

TABLE DES MATIÈRES

1.	MESURES LIÉES À L'ACCORD SPS	
	MESURES LIÉES À L'ACCORD ADPIC	
	FORMALITÉS DOUANIÈRES	
	Mesures liées à l'accord sur l'évaluation en douane	
b)	Redevances et impositions	7
c)	Facilitation des échanges	8
4.	MESURES LIÉES À L'ACCORD OTC	10
5	MESURES LIÉES AU REGIME DU COMMERCE EXTERIEUR	11

1. MESURES LIÉES À L'ACCORD SPS

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Loi nº 17-004/AU portant révision de la Loi nº 06-010/AU du 2 décembre 2006 portant protection des végétaux aux Comores (conforme aux prescriptions CIPV)	Adoption par le parlement Promulgation Mise en œuvre	1. 10 juin 2017 2. 5 août 2017 3. 2020
Loi n° 17-005/AU portant révision de la Loi n° 12-018/AU du 25 décembre 2012 portant législation alimentaire en Union des Comores	 Présentation en Conseil des ministres pour approbation Adoption par l'Assemblée nationale Promulgation Mise en œuvre 	 Action achevée Action achevée en juin 2017 Décembre 2017 2020
Utilisation de l'outil PVS de l'OIE	 Validation des recommandations Élaboration des projets de textes réglementaires Présentation des projets des textes au conseil des Ministres 	 Achevée en 2018 Action achevée en 2019 Décembre 2020
Actualiser la réglementation vétérinaire en vigueur	 Évaluation PVS Évaluation des performances Rapport PVS Analyse des écarts PVS Mise en place de la nouvelle réglementation 	14. Actions achevées de 2011 à 20165. Fin 2019
Établir l'autorité des SV sur toutes les activités d'inspection sanitaire, aux frontières et dans l'ensemble du réseau de distribution des DAOA	Élaboration des textes Validation et approbation Signature des décrets Entrée en vigueur	 Septembre 2017 Décembre 2019 2020 Décembre 2020
Harmoniser la réglementation nationale avec les normes des instances normatives internationales reconnues par l'OMC en matière SPS notamment les normes de l'OIE, la CIPV et le CODEX	Adoption des nouvelles normes COMESA et CODEX en normes nationales	2018 à 2019
Adopter le principe d'équivalence, de transparence, de zonage et de compartimentation	Élaboration des textes relatifs aux principes d'équivalence Mise en place des infrastructures et renforcement des capacités des ressources humaines	1. Juin 2020 2. 2020-2022
Mise en place d'un plan de formation à moyen et long terme pour l'application de l'outil PVS	Élaboration d'un plan de formation réalisable en 5 ans pour: 1. 1ère année: trois Docteurs vétérinaire 2. six inspecteurs vétérinaires six infirmiers vétérinaires	2020-2023
Renforcement des capacités institutionnelles	Structuration des services d'appui et de contrôle	2020-2022
Mise en place de l'Office Nationale pour la Protection des Végétaux (ONPV) conforme aux prescriptions CIPV	Établissement d'un bureau et nomination des fonctionnaires responsables	Décembre 2021
Établissement de bibliothèques techniques, par exemple une bibliothèque du Codex	Création d'une bibliothèque du codex	Premier semestre 2018
Mise en place d'un laboratoire de référence	 Élaborer le projet Mobiliser les Ressources Acquisition du matériel d'essai nécessaire Mise en place du laboratoire 	 Octobre 2017 Août 2019 Décembre 2021 Décembre 2021

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités institutionnelles afin que le personnel clé dans le domaine de la préservation des végétaux, de la santé et de la sécurité des aliments puissent appliquer les dispositions de l'Accord SPS en la matière.	- Formation des principaux fonctionnaires des ministères concernés: Départements du Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, service/bureau de la normalisation, Direction de l'environnement, Direction des douanes, Autorité portuaire des Comores, Ministère des finances, Direction du Commerce Extérieur, Direction du commerce intérieur, et du secteur privé et association des consommateurs -Organisation des structures en charge de la protection des végétaux et de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA)	Dès 2017
Organisation des activités de Sensibilisation	Sensibilisation du public aux mesures SPS (normes, loi, etc.) et à leurs répercussions ou effets sur l'économie et l'environnement de l'Union des Comores	Depuis 2016
Mise en place d'un système d'information relatif aux activités liées aux mesures SPS	Création d'un site web en pleine conformité à la date d'accession	Date d'accession

WT/ACC/COM/23/Rev.2

2. MESURES LIÉES À L'ACCORD ADPIC

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Élaboration d'une loi sur les	Atelier national de validation technique	Action achevée 2017
droits d'auteur et droits	Communiquer le draft de la loi aux membres de l'OMC pour commentaires	1 ^{er} trimestre 2018
connexes	Note de présentation au Conseil des Ministres	Premier trimestre 2018
	Présentation de la loi à l'Assemblée Nationale pour adoption	Dernière session 2019
	Promulgation	Premier trimestre 2020
	Textes d'application	Octobre 2020
	Sensibilisation du public	Mars 2020
	Mise en application effective	Fin 2020
Loi portant ratification de	Promulgation de la loi	Janvier 2018
l'accord de Bangui de 2015	Textes d'application	Avril 2018
	Mise en application effective	2020
Renforcement des capacités	Formation du personnel, y compris des agents des douanes, des agents de police et responsables de la protection des marques de fabrique ou de commerce enregistrées	Début 2015-2022
	Création d'une base de données sur les marques de fabrique ou de commerce enregistrées.	2020
	Informatisation de l'OCPI	2 ^{ème} trimestre 2020

3. FORMALITÉS DOUANIÈRES

a) Mesures liées à l'accord sur l'évaluation en douane

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Adoption des textes d'application du nouveau Codes des douanes de 2015	 Préparation des projets des textes d'application du nouveau code des douanes de 2015 Mise en place d'un Comité sur l'évaluation en douanes Signature des textes d'application du code de 2015 consacrant l'utilisation de la valeur transactionnelle 	Premier trimestre 2020 Premier trimestre 2020 Deuxième trimestre 2021
Appropriation du nouveau code des douanes	Séminaires de formation et ateliers de sensibilisation consacrés à la familiarisation et l'utilisation du code des douanes de 2015	Troisième trimestre 2019
Adaptation et application du système d'évaluation de l'OMC	 Mise en œuvre du système d'évaluation en pleine conformité avec les règles de l'OMC Adopter un programme de renforcement des capacités en Identifiant les profils et les cibles Ateliers, séminaires, visites d'étude et de formation à l'intention du personnel/ Formation ciblée sur les acteurs concernés: douanes, transitaires Élaboration des manuels et des procédures opérationnelles; Élaboration et impression des formulaires, brochures, etc. Mobiliser les ressources nécessaires Disposer des outils nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord Formation du personnel sur l'accord de l'évaluation en douane 	1 à 8: 2019/2022
Création d'une base d'information technologique comprenant une base de données sur l'évaluation des risques	 Analyse des données miroirs pour les besoins de statistiques. Formation sur l'évaluation des risques Ateliers/séminaires présentés par des spécialistes de l'"évaluation des risques" 	A partir de 2020

WT/ACC/COM/23/Rev.2

b) Redevances et impositions

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Suppression des ODCs: (TCR, CCIA, AI et PI) au cordon douanier	 Programmation de la suppression de la TCR et la CCIA dans la loi des Finances 2020 Programmation de la suppression de AI dans la loi des Finances 2021 	1. Octobre 2020 2. Octobre 2021
Suppression de la Redevance Administrative	3. Programmation de la suppression de PI dans la loi des Finances 2022 Programmation de la suppression de RAU dans la loi des Finances 2023	3. Octobre 2022 Octobre 2023
Unique (RAU) au cordon douanier	1 Cuística des IIACID dissetica des asseticades estáblicados	
Mise en place du régime de la TVA	 Création par l'AGID d'une direction des grands contribuables Réalisation d'une étude d'impact sur la mise en œuvre de la TVA Concertation avec les grandes entreprises 	
	 4. Campagne de communication 5. Élaboration d'un projet de loi relatif, le valider en atelier national 6. Formation des Comptables 	2020 à 2022
	7. Disposer d'un organe de contrôle 8. Adoption du projet de loi par le parlement et promulgation	

c) Facilitation des échanges

Sujet	Actions requises	Calendrier
Publication	Publier dans les moindres délais, des renseignements relatifs au commerce d'une manière non discriminatoire et facilement accessible au public	2020
Renseignements disponibles sur Internet	Rendre disponible sur les supports TIC en particulier l'Internet, pour améliorer l'accès à l'information 24 heures/365 jours par an pour un coût d'exploitation peu élevé	2020
Point focal	Mettre en place des points d'information pour répondre aux demandes raisonnables et fournir les formulaires et les documents requis (Art. 1.3.1)	2019
Observations avant l'entrée en vigueur	Possibilité pour les parties prenantes de formuler des observations sur l'introduction ou la modification planifiées des réglementations commerciales relatives au mouvement, à la mainlevée et au dédouanement des marchandises	2021
Consultations	Mettre en place des consultations régulières entre ses organismes présents aux frontières et les négociants ou les autres parties prenantes implantés sur son territoire. (Art.2.2)	2020
Comité national de la facilitation des échanges	Établir et/ou maintenir un comité national ou un mécanisme semblable sur la facilitation des échanges. Ou désigner un mécanisme déjà existant (Article 23).	2019
Formalités et prescriptions en matière de documents requis	En consultation avec les parties prenantes, examiner les formalités d'importation, d'exportation et de transit, les prescriptions en matière de documents requis en vue de minimiser les effets/la complexité des opérations et de réduire et simplifier les exigences (Article 10.1)	2020
Recours ou réexamen	Mettre en place un système légal de recours ou de réexamen, administratif ou judiciaire, de façon à ce que toute personne faisant l'objet d'une décision administrative, ait droit à une révision et une correction, de façon impartiale et indépendante concernant les décisions rendues par l'autorité douanière (Article 4).	2020
Disciplines concernant les redevances et impositions	Mettre en œuvre des disciplines couvrant les redevances et impositions relatives à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de celles-ci, et les limiter au coût approximatif des services rendus. Comprend également une exigence de publication et d'examen de façon obligatoire périodiquement ces redevances et impositions en vue d'en réduire le nombre et leur diversité.	2023
Pénalités	Faire en sorte que les mesures en matière de pénalités s'appliquent aux personnes responsables d'une infraction à une loi, à une réglementation ou à une procédure douanière. Ces pénalités seront proportionnelles au degré et à la gravité de l'infraction, en évitant les conflits d'intérêt lors de leur fixation	2023
Traitement avant l'arrivée	Adopter ou maintenir un mécanisme permettant au négociant de présenter les documents relatifs à l'importation avant l'arrivée des marchandises (Article 7.1).	2022
Paiement par voie électronique	Mettre en place un mécanisme permettant aux négociants de payer par voie électronique les droits, taxes, redevances et impositions (Article 7.2).	2021
Gestion des risques	Adopter ou maintenir un système de gestion des risques, non discriminatoire et non arbitraire, pour le contrôle douanier des importations, exportations et marchandises en transit. Concentrer les contrôles douaniers sur les envois à risque élevé et libérer rapidement ceux à faible risque (Article 7.4).	2019
Contrôle après le dédouanement	Adopter ou maintenir un mécanisme permettant d'assurer la conformité de l'envoi après dédouanement (Article 7.5).	2018
Operateur agrée	Créer un système juste qui récompense le respect des normes et mettra en place des mesures additionnelles de facilitation des échanges pour des opérateurs sélectionnés. (Article 7.7).	2022
Normes internationales	Fonder tout ou partie sur des normes internationales pour les formalités et procédures nationales d'importation, d'exportation ou de transit, et les prescriptions relatives aux renseignements/documents requis.	2019
Guichet unique	Établir ou de maintenir un guichet unique permettant aux négociants de présenter une seule fois les documents et/ou les données requis aux organismes de régulation des frontières (Article 10.4).	2020

- 9 -

Sujet	Actions requises	Calendrier
Coopération entre les organismes présents aux frontières	Mettre en place une coopération entre les organismes présents aux frontières (Art. 8)	2018
Mouvement des marchandises sous contrôle douanier	Autoriser le mouvement sur leur territoire des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier À condition que toutes les prescriptions réglementaires soient remplies (Article 9)	2019
Procédures et documents communs	Appliquer aux points de passage des frontières sur l'ensemble de son territoire Les mêmes procédures pour la mainlevée et le dédouanement des marchandises (Article 10.7)	2019
Décision anticipée	Rendre sur demande, une décision, d'une manière raisonnable et dans un délai donné, en fournissant des renseignements fiables et contraignants sur plusieurs questions douanières avant l'importation/exportation (Article 4)	2023
Séparation de la mainlevée de la détermination finale:	Adopter ou maintenir des procédures permettant la mainlevée des marchandises avant la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions (Article 7.3)	2023
Contrôle après dédouanement	Adopter ou maintenir un mécanisme permettant d'assurer la conformité de l'envoi après dédouanement (Article 7.5)	2020
Temps moyens nécessaires à la mainlevée	Mesurer et publier, périodiquement et d'une manière uniforme, le temps moyen nécessaire pour la mainlevée des marchandises (Article 7.6)	2021
Envois accélérés	Mettre en œuvre des procédures spéciales permettent, pour ceux qui le sollicitent une mainlevée accélérée des expéditions de fret aérien (Article 7.8)	2020
Marchandises périssables	Accorder la mainlevée des marchandises périssables le plus rapidement possible, même en dehors des horaires de travail si les circonstances l'exigent (Article 7.9)	2019
Mouvement des marchandises sous contrôle douanier	Autoriser le mouvement sur leur territoire des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier (Article 9)	2020
Acceptation des copies	Accepter les copies sur papier ou sous forme électronique des documents justificatifs requis (Article 10.2)	2019
Marchandises refusées	Accorder à l'importateur la possibilité de renvoyer les marchandises à l'exportateur ou de les réexpédier si celles-ci sont refusées pour cause de non-respect des réglementations SPS ou des normes techniques (Article 10.8)	2019

4. MESURES LIÉES À L'ACCORD OTC

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Application de la loi N° 12-016/AU portant loi sur la	1. Élaboration des autres textes d'application relatifs à la loi sur la métrologie	1. 10 juillet 2017
Métrologie	2. Note en présentation du conseil du Ministre	2. 2019
	3. Mise en place de l'Office National de la Métrologie (ONAM)	3. 2020
Mise en place de la politique nationale de qualité	1. Validation technique du document de la Politique National de Qualité	1. 2020
	2. Présentation d'une note en Conseil des ministres pour approbation	2. 2020
	3. Entrée en vigueur	3. 2021
Renforcement des capacités pour l'infrastructure qualité	Des formations en:	
	– Métrologie	2020
	– Normalisation	2020
	Langue anglaise	
Élaboration de la loi sur la normalisation	Mobilisation des ressources	
	2. Recrutement d'un consultant international pour l'élaboration du projet de ladite	
	loi et partage avec les parties prenantes	2019 à 2021
	3. Présentation en conseil des ministres	2019 a 2021
	4. Adoption par l'Assemblée	
	5. Promulgation de la loi	
Mise en place d'un comité National OTC	Arrêté portant nomination des membres	Premier trimestre 2019
Mise en place du Bureau comorien des normes (BCN)	 Présentation d'une note en Conseil des ministres pour approbation Élaboration du décret de création 	Juin 2020

5. MESURES LIÉES AU RÉGIME DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Descriptions	Actions requises	Calendrier
Mettre en place une loi relative au commerce extérieur conforme aux dispositions des Accords de l'OMC	 Élaborer la loi Partager la loi avec toutes les parties prenantes nationales Valider la loi sur le plan technique en atelier national Présenter en conseil des Ministres Adopter par le Parlement Promulguer la loi Élaborer les textes d'application Former le personnel et organiser les services concernés Mettre en œuvre la loi par les services compétents Notifier la loi et les textes d'application à l'OMC 	2018-2022